



Le CMJ, ça sert à quoi ?

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune.

C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où l'on est consulté sur les projets en cours de la commune et où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse.

Les conseillers jeunes élus sont les représentants de tous les jeunes de la commune, ils consultent et tiennent compte des envies et des attentes de la jeunesse, ils la représentent auprès de la municipalité

Qui fait partie du CMJ ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est composé d'élus du CM1 à la 5ème ayant reçu l'accord de leurs représentants légaux.

Et à quoi je m'engage ?

- à participer aux réunions du Conseil Municipal des Jeunes.
- à prévenir en cas d'empêchement.
- à arriver à l'heure aux réunions et ne pas partir avant la fin.
- à être respectueux de mes interlocuteurs.
- A être présent lors des manifestations organisées par la Mairie et ses Commissions

Je souhaite être candidat

Pour candidater, seul ou en binôme, il suffit de remplir les conditions suivantes :

Les missions du CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectif d'associer les jeunes à la vie de la commune afin qu'ils apportent leurs points de vue et leurs idées sur les projets actuels ou futurs de la commune.

Les objectifs visés par le CMJ sont les suivants :

- Mettre en lien les différentes personnes pour intégrer au mieux chaque catégorie d'habitants, prendre en compte leurs avis, leurs besoins ;
- Faire l'expérience d'une participation active des jeunes à la vie de la commune en partenariat avec les élus ;
- Avoir un rôle auprès des jeunes en rapportant leurs avis sur les projets de la commune;
- Donner aux jeunes conseillers la possibilité de construire des projets dans l'intérêt général et de participer à la vie locale avec les adultes (cérémonies, fêtes, inaugurations...)
- Éduquer à la citoyenneté: connaître le rôle et la place d'une institution locale; faire découvrir aux jeunes leur rôle au sein de la citoyenneté par le biais de débats, de votes et du respect des autres

Combien de temps dure mon engagement au sein du CMJ ?

Le CMJ est établi pour deux ans.

Les conditions

- Habiter à Salindres
- Être en CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup>
- Avoir l'autorisation de ses parents
- Télécharger le formulaire de candidature et l'autorisation parentale
- Déposer le formulaire et l'autorisation parentale complétés et signés en mairie